

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par

M. Gille, M. Vidalies, Mme Marisol Touraine, Mme Hoffman-Rispal, M. Juanico
M. Mallot, M. Sirugue, Mme Delaunay, M. Goua, M. Giraud
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 5

Dans la première phrase de l'alinéa 15 de cet article, substituer aux mots :

« la partie la plus diligente »,

les mots :

« chacune des deux parties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification de la procédure de demande d'homologation.